

Rupture unilatérale & abusive d'un contrat de représentation

Par Benabdellaziz, le 30/09/2012 à 16:24

Bonjour,

Je représente pour la Tunisie, une Société Française spécialisée dans les équipements de manutention dans les aéroports (Bagages - Frêt)

Nous avons réalisé des affaires assez importantes.

Mais début des années 2000, la Sté. a rompu - par lettre - unilatéralement et sans aucune raison; notre liaison et nos contacts. Elle collabore avec un autre représentant (soit disant bien placé auprès des hautes sphères de l'Ex_ Pouvoir) -

et depuis notre rupture; elle n'a pû réalisé de nouvelles affaires.

Malgré mes lettres - fax - téléphones, elle refuse de me répondre et de me fixer sur les raisons de son revirement et son reniement.

Pourriez-vous m'indiquer: a) Puis-je constituer un Avocat, par intéressement et au pourcentage ? Car je veux apurer les comptes avec elle ; et demander des dommages et intérêts.

b) quel est le délai de prescription pour ce genre d'affaires?

En vous remerciant à l'avance, recevez mes sincères salutations.

Par xavlaw, le 11/10/2012 à 15:08

Bonjour,

Idéalement, afin de pouvoir apprécier la suite à donner, il conviendrait d'examiner les termes

exacts du contrat vous liant à la société en question.

Demeurant à votre disposition pour examiner plus avant la question,

Cordialement